

*Hôtel de Ville*



*Town Hall*

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue le 27 mai 2008, à 20h00, à l'Hôtel de Ville, 50 avenue Westminster Sud.

**Parc écologique de l'archipel de Montréal**

ATTENDU que plus de cinquante groupes et organismes de la région métropolitaine, les Partenaires du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal (AÉPM), se sont associés pour demander la création d'une ceinture verte dans le sud-ouest du Québec;

ATTENDU que le but poursuivi est de sauvegarder ce qui reste du domaine bioclimatique de l'érablière à caryer, au sud-ouest du Québec, en s'assurant de conserver à perpétuité au moins 12% de cette zone écologique;

ATTENDU que c'est dans cette partie de son patrimoine naturel que se trouve la plus grande diversité biologique du Québec, alors que c'est en même temps celle qui est la plus vulnérable au développement urbain;

ATTENDU que sur quatorze régions métropolitaines au Canada, c'est dans celle de Montréal qu'on trouve le plus bas pourcentage de territoire en espace vert par habitant;

ATTENDU que les gouvernements canadien et québécois ont le devoir de remplir leurs obligations en vertu de la Convention des Nations Unies sur la biodiversité, qu'ils ont tous deux convenu de mettre en œuvre, et que la création de ce nouveau parc démontrerait leur engagement à cet égard;

EN CONSÉQUENCE :

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu :

- 1) Que la Ville de Montréal-Ouest appuie la création du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal, vaste zone de conservation devant s'étendre de Sorel à la région du Suroît, et de Mirabel à la frontière américaine, et se présentant comme une mosaïque de forêts, plaines inondables, milieux humides, corridors naturels et d'îles, reliés entre eux par les cours d'eau qui sillonnent le Québec méridional.
- 2) Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit acheminée aux ministres fédéral et provincial de l'Environnement, ainsi qu'aux municipalités de la région métropolitaine de Montréal, aux chefs des partis politiques fédéraux et provinciaux et au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

Adoptée à l'unanimité.  
#20080527-005

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**  
Le 22 août 2008

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Claude Gilbert".

Claude Gilbert, Greffier



*Hôtel de Ville*

*Town Hall*

Excerpt from the Minutes of the regular meeting of the Council of the Town of Montreal West held on May 27, 2008 at 8:00 p.m. in Town Hall, 50 Westminster Avenue South.

**Montreal Archipelago Ecological Park**

WHEREAS more than fifty groups of citizens from across the metropolitan region, the Partenaires du Parc Écologique de l'Archipel de Montréal (PÉAM), have banded together to support the creation of a greenbelt for South-Western Quebec;

WHEREAS the goal is to save the remnants of the unique maple-hickory forest domain ('domaine de l'érablière à caryer') in South-Western Quebec by ensuring that a minimum of 12% of this ecological zone is protected in perpetuity;

WHEREAS this natural heritage has the greatest biodiversity in all of Quebec, while at the same time it is the most seriously threatened by urban development;

WHEREAS the region of Montreal has the lowest percentage of green space per capita of fourteen Canadian metropolitan areas;

WHEREAS the Canadian and Quebec Governments have a duty to fulfill treaty obligations stemming from the United Nations Convention on Biological Diversity, which they both endorsed, and the creation of this new park would show their commitment;

THEREFORE:

It was moved by Councillor Elizabeth Ulin, seconded by Councillor Colleen Feeney and resolved:

- 1) That the Town of Montreal West support the creation of the Parc Écologique de l'Archipel de Montréal, for a vast conservation zone extending from Suroît to Sorel and from Mirabel to the U.S. border, in the form of a mosaic of forests and floodplains, wetlands, natural corridors and islands linked together by the rivers that criss-cross South-Western Quebec.
- 2) That a certified copy of this resolution be forwarded to the Federal and Provincial Ministers of Environment, and to the municipalities of the Montreal metropolitan area, to the leaders of the Federal and Provincial political parties and to the Secertariat of the Convention on Biological Diversity.

Carried unanimously  
#20080527-005

**CERTIFIED TRUE COPY**  
August 22, 2008

Claude Gilbert, Town Clerk